

Pastorale familiale

Un secteur de la pastorale diocésaine est dédié à la reconnaissance et à la valorisation de la famille en supportant les communautés paroissiales et autres groupes ecclésiaux qui œuvrent en ce sens.

Mandat

Les responsables de ce secteur pensent et suggèrent des stratégies d'actions à réaliser en Église ou en partenariat avec les mouvements sociaux. Ils proposent des activités de ressourcement aux équipes de pastorale paroissiale et aux responsables locaux de vie paroissiale. Ils favorisent, soutiennent et, au besoin, organisent des activités inter-paroissiales ou diocésaines destinées à favoriser la croissance des couples et l'harmonie de la vie familiale.

Activités ponctuelles

Semaine québécoise des familles, 2^e semaine de mai;
La Fête des mères, 2^e dimanche de mai;
La Fête des pères, 3^e dimanche de juin;
La Journée des grands-parents, 1^{er} dimanche suivant la fête du Travail;
L'Action de grâce, 2^e lundi d'octobre;
L'Halloween, 31 octobre;
La Journée internationale de l'enfant, 20 novembre;
Noël, 25 décembre; Le Jour de l'An, 1^{er} janvier; La fête des Rois, 6 janvier;
La Saint-Valentin, 14 février.

Prière pour les familles

Seigneur entre chez nous.

Seigneur, tu te tiens à notre porte. Entre donc chez nous, nous t'attendons!

Parfois, le rapide courant de notre vie de famille nous emporte et nous oublions ce qui fait vivre, ton AMOUR IMMENSE.

Comme promis, tu demeures avec nous pour toujours. En visitant notre maison, tu verras d'autres portes : celles de nos cœurs...

Seigneur, entre à l'intérieur!

Avec toi, nos amours s'éveillent et se transforment. Par la force de ton Esprit Saint, nous pouvons nous aimer jusqu'au bout, jusqu'au pardon.

Avec toi, notre famille devient bénédiction pour le monde!

Carmen Lebel, Diocèse de Nicolet, pour la Table Provinciale de la pastorale familiale.

Ginette Jetté et Jean-Yves Fortin

Responsables de la pastorale familiale, août 2012

Photo couverture : Une mamie avec sa petite-fille, photo Éric Fournier

Charte des droits de la famille

1. Toute personne a droit au libre choix de se marier et d'avoir une famille où il fait bon vivre.
2. On doit pouvoir se marier en toute liberté et par amour.
3. Avoir des enfants est une décision libre des conjoints, mais aussi un choix responsable en faveur de la vie.
4. La vie humaine a une valeur d'éternité; il faut la respecter et la protéger.
5. Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.
6. Une famille existe pour progresser, pour aider chacun de ses membres à grandir et à s'épanouir.
7. La foi, c'est une page importante de l'histoire d'une famille qu'on a le droit de dire et de raconter.
8. La société ne peut se construire sans la famille.
9. Les politiques fiscales, économiques et sociales doivent favoriser les familles et leur garantir une qualité de vie.
10. Pour assurer sa santé et son unité, toute famille a besoin d'équilibre entre ses moments de loisir et de travail.
11. Être bien logée et pouvoir bénéficier de services adaptés, voilà deux réalités essentielles au bien-être d'une famille.
12. Originaires d'ici ou venues d'ailleurs, toutes les familles ont droit aux mêmes protections sociales.

D'après « Les tâches de la famille chrétienne » de Jean-Paul II, 1983

Pastorale familiale



ÉGLISE de Ste-Anne